

BTSA Agronomie : Productions végétales



Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), diplôme de niveau III, permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur au sein de nombreuses entreprises. Il prépare également à la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou para-agricole.

Admission

Les demandes d'inscription dans une section préparatoire au BTSA, dans un établissement public ou privé d'enseignement agricole, préparant à cette option au titre de la formation initiale ou de l'apprentissage, s'effectue entre le 20 janvier et le 20 mars de chaque année, sur le portail national « Admission Post Bac ». L'adresse Internet de ce site, qui regroupe l'offre de formation de l'enseignement supérieur post-baccalauréat, est la suivante : <http://www.admission-postbac.fr>

Formation

La formation est organisée par modules interdisciplinaires.

Certains enseignements sont communs à tous les BTSA, d'autres sont spécifiques à l'option et permettent de développer les compétences professionnelles requises.

Pour ce BTSA, les champs de compétences sont les suivants :

- Recherche, élaboration et diffusion d'informations techniques, technico-économiques en situation de conseil ou commerciale ;
- Stratégie et fonctionnement de l'entreprise ;
- Processus de production.

La formation, pour la voie initiale scolaire, comprend également 12 à 16 semaines de stages, dont 10 prises sur la scolarité.

Horaires - formation initiale à temps plein

DOMAINE	MODULE	HORAIRE
Projet de formation et professionnel	M 11 – Accompagnement du projet personnel et professionnel	87 heures
DOMAINE COMMUN		
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	M 21 – Organisation économique, sociale et juridique	87 heures
	M 22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 heures
	M 23 – Langue vivante	116 heures
Activités pluridisciplinaires du domaine commun		24 heures
EPS	M 31 – Éducation physique et sportive	87 heures
DOMAINE PROFESSIONNEL		
Traitement des données et informatique	M 41 – Traitement des données	72,5 heures
	M 42 – Technologies de l'information et du multimédia	43,5 heures
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	M 51 – Marché, filière et régulation	72,5 heures
	M 52 – Fonctionnement des organisations du secteur des productions végétales	101,5 heures
	M 53 – Climat, sol	116 heures
	M 54 – Biologie et physiologie du végétal	87 heures
	M 55 – Régulations bioécologiques au sein de l'agroécosystème	87 heures
	M 56 – Agroéquipements	87 heures
	M 57 – Statistiques et démarches expérimentales	29 heures
	M 58 – Itinéraires techniques	116 heures
	M 59 – Systèmes de culture ou système semencier	116 heures
Mises en situations professionnelles	M 61 – Stage(s)	12 à 16 semaines
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel		150 heures
Initiative locale	M 71 – Module d'initiative locale	87 heures

Examen

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du Brevet de technicien supérieur agricole option « Agronomie : Productions végétales » repose sur sept épreuves : deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients et cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation - CCF - ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

Présentation des deux épreuves nationales (50 % des coefficients)

Pour offrir de la cohérence à la réforme engagée, deux épreuves terminales sont proposées : l'une centrée sur les capacités générales et l'autre sur les capacités professionnelles.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite (coefficient 6).

L'épreuve professionnelle, E7 : « Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ».

Cette épreuve est composée de deux situations d'évaluation, elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en Agronomie : Productions végétales pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à l'option (coefficient 12 au total).

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)

Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.

La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini :

E2 : S'exprimer, communiquer et comprendre le monde (coefficient 3)

E3 : Communiquer dans une langue étrangère (coefficient 3)

E4 : Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement des données (coefficient 3)

E5 : Épreuve spécifique à l'option (coefficient 3)

E6 : Épreuve spécifique à l'option (coefficient 6)

Délivrance du diplôme

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 /20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 calculée sur le total des points établi comme suit :
 - points de l'ensemble des épreuves
 - points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne de modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

Taux de réussite à l'examen, Statistiques 2011

candidats présents : 547

candidats reçus : 481

% reçus : 87,9

Établissements (secteur public)

Voie scolaire

11 - LEGTA Carcassonne

route de Saint Hilaire
11000 CARCASSONNE
Tél : 04 68 11 91 19

13 - LEGTA Aix Valabre

Chemin du Moulin de Fort
13548 GARDANNE cedex
Tél : 04 42 65 43 20

14 - LEGTA 'le Robillard'

Lieury
14170 L OUDON
Tél : 02 31 42 61 10

21 - LEGTPA Dijon Quétigny

21 boulevard Olivier de Serres - BP 42
21801 QUETIGNY Cedex
Tél : 03 80 71 80 00

22 - LEGTA Guingamp Kernilien

Kernilien
Plouisy
22200 GUINGAMP
Tél : 02 96 40 67 50

26 - LEGTA Bourg les Valence

Lycée Agricole Le Valentin
avenue de Lyon
26500 BOURG LES VALENCE
Tél : 04 75 83 33 55

31 - LEGTA Toulouse

Cité des Sciences Vertes
2, route de Narbonne - Auzeville
BP 72647
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX
Tél : 05 61 00 30 70

32 - Site d'Auch du LEGTA Auch Beaulieu Lavacant

Domaine de Beaulieu
Route de Tarbes
32020 AUCH cedex 9
Tél : 05 62 61 71 00

34 - LEGTA de l'Hérault

3224 route de Mende
34093 MONTPELLIER cedex 5
Tél : 04 67 63 89 89

36 - LEGTA de Châteauroux

Touvent
Route de Velles BP 529
36018 CHATEAUROUX cedex
Tél : 02 54 53 11 00

38 - LEGTA La Côte Saint André

57 avenue Charles de Gaulle
BP 83
38261 LA COTE ST ANDRE
Tél : 04 74 20 40 77

40 - LEGTA Dax

BP 1
40180 HEUGAS
Tél : 05 58 98 70 33

51 - LEGTPA Châlons en Champagne

RD 3
51460 SOMME VESLE
Tél : 03 26 68 66 00

57 - LEGTA Metz Courcelles Chaussy

1 avenue d'Urville
57530 COURCELLES CHAUSSY
Tél : 03 87 64 00 17

60 - Site d'Airion du LEGTA de l'Oise

60600 AIRION
Tél : 03 44 50 84 40

62 - Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais

route de Cambrai
62217 TILLOY LES MOFFLAINES
Tél : 03 21 60 73 00

86 - LEGTA Poitiers Venours

Venours
86480 ROUILLE
Tél : 05 49 43 95 33

89 - LEGTPA d'Auxerre

89290 VENOY
Tél : 03 86 94 60 00

972 - LEGTA Croix Rivail

Bois Rouge
97224 DUCOS
Tél : 05 96 51 27 34

Apprentissage

26 - LEGTA Bourg les Valence
Lycée Agricole Le Valentin
avenue de Lyon
26500 BOURG LES VALENCE
Tél : 04 75 83 33 55

**64 - Antenne Montardon du CFA
des Pyrénées Atlantiques**
route de Pau
64121 MONTARDON
Tél : 05 59 33 12 89

**71 - Antenne de Fontaines du CFA
de Saône et Loire**
10, La Platière
71150 FONTAINES
Tél : 03 85 47 82 82

**80 - Site d'Amiens le Paraclet du
CFA de la Somme**
80440 COTTENCHY
Tél : 03 22 35 30 20

**81 - Antenne de Lavaur du CFA du
Tarn**
Domaine de Flamarens
81500 LAVAUUR
Tél : 05 63 42 38 02

Formation continue

31 - CFPPA Toulouse Auzeville
Cité des Sciences Vertes
2, route de Narbonne – Auzeville
BP 72647
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX
Tél : 05 61 00 99 80

80 - CFPPA Amiens le Paraclet
80440 COTTENCHY
Tél : 03 22 35 30 20

**Pour les établissements du
secteur privé, consulter le
portail internet de
l'enseignement agricole**

www.portea.fr

Après le BTSA

Le BTSA atteste d'une qualification professionnelle. Son objectif est l'insertion professionnelle.

Profil d'emploi : le technicien supérieur en Agronomie : Productions végétales peut être :

- exploitant agricole ou chef de cultures ;
- conseiller ou technicien conseil en développement (conseil aux exploitants pour améliorer la quantité et la qualité de leur production, l'ergonomie de leur exploitation ou encore leurs conditions de travail) ;
- technicien d'expérimentation (réalisation de programmes d'essais visant l'amélioration de la production : rendement, qualité des produits, mécanisation, respect de l'environnement...);
- chef de silo / responsable approvisionnement (gestion du stockage et de l'approvisionnement en matières premières agricoles, en agrofournitures) ;
- technico-commercial en agriculture (prospection , négociation, achat, vente de produits, d'équipements auprès d'une clientèle de professionnels de l'agriculture).

Cependant, la poursuite d'études est de plus en plus recherchée. Le titulaire du BTSA peut :

- préparer une licence professionnelle (dossier à retirer à l'Université) ;
- préparer un certificat de spécialisation (par apprentissage) ;
- préparer un second BTSA en un an, pour acquérir une compétence complémentaire : dans ce cas, les dossiers de candidatures sont à retirer auprès de l'établissement choisi ;
- entrer sur concours dans un établissement d'enseignement supérieur agricole (écoles d'ingénieurs, écoles du paysage), après une année de classe préparatoire post BTSA-BTS-DUT ;
- entrer sur dossier dans les établissements d'enseignement supérieur agricole privés ou à Agrocampus Ouest.

Pour toute autre information :

- www.agriculture.gouv.fr
- www.chlorofil.fr rubrique Enseignement supérieur et recherche
- www.portea.fr pour la liste des SRFD, des établissements par département, des établissements assurant ce BTSA.
- les publications de l'ONISEP sont consultables au centre d'information et d'orientation (CIO) ou sur le site www.onisep.fr
- les documents CIDJ (www.cidj.com)